

## PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

### Niveau 2 Encadrement



**OBJECTIF** : Diriger des opérations dans un environnement où sont présents des risques chimiques en assurant la santé et la sécurité des travailleurs dans le cadre des mesures préalablement définies.

Cette formation prévue par le code du travail ne constitue pas l'habilitation N2 de France Chimie (référentiel DT40).

**PUBLIC VISE** : Encadrants des personnels manipulant des substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le code du travail ou travaillant dans des lieux où sont stockées ou utilisées ces substances ou préparations.

**PREREQUIS** : Maîtrise de la langue française.

#### JUSTIFICATION REGLEMENTAIRE :

- **Risque chimique** : Articles R4412-38 et 39 du code du travail.
- **Formation à la sécurité** : Articles L4141-2 et 4, et R4141-3 et 13 du code du travail.
- **Plans de prévention** : Articles R4511-1 à R4514-10 du code du travail.

#### DUREE INDICATIVE ET NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- Formation initiale : 14 heures (2 jours) pour un groupe de 12 personnes.
- Formation de renouvellement : 7 heures (1 jour) pour un groupe de 12 personnes.
- Les évaluations ne nécessitent pas de temps additionnel : la somme des compétences acquises en évaluations formatives permet au formateur de rendre un avis sur l'atteinte des objectifs par les participants.

#### CONTENUS THEORIQUES ET PRATIQUES :

- Principes fondamentaux de la prévention du risque chimique selon le code du travail.
- Mesures de protection des travailleurs et surveillance médicale.
- Evaluation du risque chimique.
- Risques liés aux Agents Chimiques Dangereux (effets, classement, incendie, explosion, atmosphère inerte...).
- Pictogrammes de sécurité.
- Etiquetage des produits.
- Lecture et compréhension des Fiches de Données de Sécurité.
- Mesures de protection organisationnelles et individuelles.
- Mesures à prendre en cas d'incident/accident, déversements accidentels, incendie et organisation de l'évacuation et des secours.
- Secours adapté en cas d'exposition à un Agent Chimique Dangereux.
- Lecture et exploitation des étiquetages et des Fiches de Données de Sécurité de l'établissement.
- Identification des produits et des mesures de protection correspondantes.
- Dispositions spécifiques aux interventions des entreprises extérieures (relation EE / EU, plan de prévention, rôle des membres du CSE le cas échéant).
- Mises en situation d'exploitation des instructions de sécurité de l'établissement.

**SANCTION DE L'ACTION ET VALIDATION DES COMPETENCES** : A l'issue des évaluations, le formateur rend un avis écrit sur les compétences acquises ou les axes d'amélioration des apprenants.



La validation partielle des acquis de la formation ne permet pas d'**aménagement de présentation ultérieure** en cas de validation partielle. Il incombe à l'employeur de **déterminer** si la validation partielle des acquis entraîne, pour le stagiaire, **une nouvelle participation** à l'action ou non.

Une attestation de fin de formation est remise aux participants, comportant la validation totale ou partielle des blocs de **compétences afin de compléter son passeport formation**.

**PERIODICITE** : Conformément aux exigences du code du travail, la formation doit **être complétée et réactualisée** aussi souvent que **nécessaire**. Les dispositions relatives au maintien et à l'actualisation des connaissances des participants relèvent de la responsabilité de l'employeur.

#### **CODES FORMATION** :

- **Formacode** : 11567 - Sécurité industrie chimique.
- **NSF** : 222 - Transformations chimiques et apparentées (industries chimiques et pharmaceutiques).

#### **ANALYSE DES BESOINS** :

- Le programme de cette formation est standard. S'il **nécessite d'être personnalisé** (ajout de consignes, **particularités des équipements/infrastructures** ou des protocoles internes...) il incombe à l'entreprise d'en informer l'organisme le plus tôt possible afin que ces particularités puissent être prises en compte.
- Il incombe au **préalable** au commanditaire de **définir la durée adéquate**, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une **évaluation diagnostique** réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse **préalable**. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

**ENCADREMENT, MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** : Organisme de formation **déclaré** à la DRIEETS, disposant d'un numéro de déclaration d'activité, d'un service clients, d'un service qualité et titulaire d'un **certificat qualité QUALIOP1** et exigé réglementairement.

Les formateurs sont **spécialisés en prévention** des risques professionnels et disposent à ce titre de tous les **prérequis, qualités** et savoir-faire **nécessaires** à la prestation. Ils disposent, pour la partie **théorique**, d'un kit de formation **projeté** (diaporama, vidéos explicatives...) et de l'**équipement informatique utile**.

Afin d'assurer une prestation optimale, il est nécessaire de mettre à la disposition du formateur et des participants :

- Une salle équipée (tables, chaises, mur permettant la projection ou écran, idéalement un tableau effaçable),
- Fiches de **données de sécurité** de l'établissement, notices de poste, plans de **prévention** et document unique d'**évaluation des risques de l'établissement**,
- Agents chimiques dangereux **utilisés dans l'établissement**, **équipements** de protection individuelle ou collective, **notices des équipements, procédures/consignes et matériels d'intervention prévus**.

Si ces moyens ne peuvent être mis à disposition, il est **impératif** de **prévenir** le centre de formation afin qu'une solution alternative soit **étudiée** (faisabilité de l'action sur un autre site par exemple, ou en centre disposant d'une plateforme technique).

**MODALITES D'EVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS** : Des **évaluations** sont réalisées tout au long de l'action par le formateur (imposées, elles sont effectuées. Toutefois, les modalités diffèrent selon les groupes et sont **laissées à l'appréciation du formateur**).

Les **évaluations** sommatives comportent une partie **théorique** consistant en un questionnaire oral. Ces **évaluations** font l'objet d'une **fiche standardisée complétée par le formateur et signée par le participant**.

**SECURITE** : Un règlement intérieur précise les modalités liées à la **sécurité**. En cas de formation en entreprise, les dispositions de **sécurité** devront être **présentées** au formateur dès son arrivée afin de **vérifier leur adéquation** aux impératifs techniques et de sécurité réglementaire. Les formateurs ont **délégation pour signer les plans de prévention**.

**ACCESSIBILITE ET HANDICAP** : L'**accessibilité** est à **étudier** en fonction des publics accueillis. La formation ayant lieu dans les locaux de l'entreprise, ceux-ci doivent être **adaptés** à l'accueil des travailleurs de l'**établissement**. Dans le



cas contraire, les locaux mis à disposition devront **répondre** aux exigences d'**accessibilité** (rez-de-chaussée, passages de portes, modalités d'accompagnement...).

**DELAI DE REALISATION ET TARIFS** : Les **délais de réalisation** sont à convenir entre l'entreprise (besoins) et l'organisme de formation (**disponibilité** des formateurs ou des infrastructures), afin d'analyser **précisément** les besoins et adapter les contenus si **nécessaire**. La formation est accessible à partir de 15 jours à **réception** des documents **contractuels signés et validation des besoins définis en concertation**.

Les tarifs **donnés** à titre indicatif sur le site internet ne concernent qu'un besoin de formation particulier. Les prestations **proposées** font l'objet d'une grille tarifaire (nombre de groupes, nombre de jours de formation...). Il convient de faire **établir un devis après analyse du besoin**.

**QUALITE DE LA PRESTATION** : Les dispositions de ce programme sont **standardisées**. Il est possible d'en modifier le contenu sur **demande** : dans ce cas, le besoin de formation fera l'objet d'une analyse **préalable** et d'un programme sur-mesure.

La **qualité** de notre intervention ne saurait **être** garantie si le nombre de participants, la **durée pédagogique** effective et les **moyens techniques requis ne sont pas respectés**.

**CONFIDENTIALITE** : Les **données** que nous sommes tenus d'utiliser (taux de satisfaction de la formation, taux de **réussite...**) sont **exploitées** et **diffusées conformément** aux exigences de **qualité** des organismes de formation, de **manière** anonyme.

Les informations recueillies au titre des informations propres à la **clientèle** (noms, **coordonnées...**) sont **sécurisées** et non **diffusées**. Chacun dispose d'un droit d'**accès** et de rectifications aux **données** qui le concernent sur simple demande écrite, par courrier ou par mail (règlement général sur la protection des données).

|           |                                  |
|-----------|----------------------------------|
| Référence | FORM_PROG_F2_RC 2<br>ENCADREMENT |
| Date MAJ  | 14/01/2025                       |